

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 05318 Numéro SIREN : 514 580 398 Nom ou dénomination : A5 NUMERIQUE
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2023 sous le numéro de dépôt 10430

10430

A5 NUMERIQUE

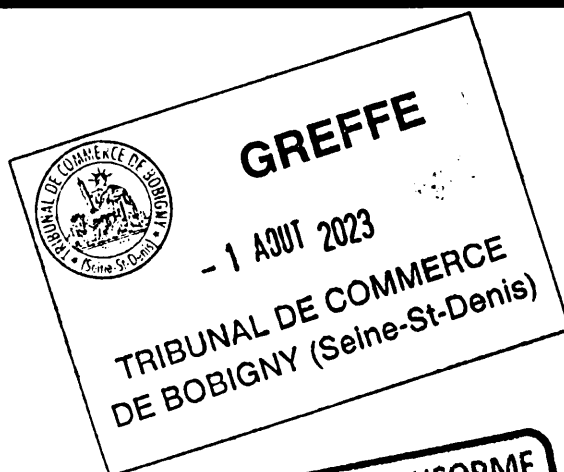
187 BOULEVARD ANATOLE FRANCE

93200 SAINT-DENIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022



le 13/07/2023

A5 Numérique SAS

187 Boulevard Anatole France

93200 Saint-Denis

Tél.: 01 48 36 06 06 Fax: 01 48 36 43 70

RCS BOBIGNY 514 580 398

A5 NUMERIQUE

BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		14 985	10 976	4 009	0,50	5 869	0,73
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés						483	0,06
Prêts							
Autres immobilisations financières		214 193	4 386	209 807	26,32	201 154	25,12
TOTAL (I)		229 179	15 362	213 817	26,83	207 507	25,91
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises		1 323		1 323	0,17	11 164	1,39
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		277 518	18 216	259 302	32,53	186 834	23,33
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs		17 309		17 309	2,17	25 892	3,23
. Personnel		1 048		1 048	0,13	1 362	0,17
. Organismes sociaux		6 583		6 583	0,83	1 333	0,17
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		16 018		16 018	2,01	19 866	2,48
. Autres		3 313		3 313	0,42	6 518	0,81
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		50		50	0,01	50	0,01
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		271 120		271 120	34,01	297 956	37,21
Charges constatées d'avance		7 191		7 191	0,90	42 297	5,28
TOTAL (II)		601 473	18 216	583 257	73,17	593 272	74,09
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		830 652	33 578	797 074	100,00	800 779	100,00

A5 NUMERIQUE

BILAN PASSIF

page 3

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 30 000)	118 025	114 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	3 000	3 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	949	956
Résultat de l'exercice	78 681	55 468
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	200 655	173 424
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	141 116	181 230
. Découverts, concours bancaires	13 534	23 886
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	42 569	48 550
. Associés	369	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 141	119 512
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	59 727	78 844
. Organismes sociaux	44 785	36 431
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 745	9 966
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	39 747	31 579
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 736	4 084
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	65 148	25 517
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	6 800	67 755
TOTAL (IV)	596 418	627 354
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	797 074	800 779

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 797 073,69 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 78 681,12 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/05/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique ou de leur durée d'usage.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 229 179 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	14 985			14 985
Immobilisations financières	220 599	8 595	15 001	214 193
TOTAL	235 584	8 595	15 001	229 179

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 15 362 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	9 116	1 860		10 976
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	18 962			4 386
TOTAL	28 078	1 860		15 362

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Install. gene. agenc. amenag. div	7 151	4 471	2 680	10 ans
Achat de materiel de transport	5 726	4 397	1 329	5 ans
Mat.bureau &informatique	2 108	2 108	0	3 ans
TOTAL	14 985	10 976	4 009	

3.2 - Etat des créances = 543 173 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	214 193		214 193
Actif circulant & charges d'avance	328 980	328 980	
TOTAL	543 173	328 980	214 193

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 18 216 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	15 807				18 216
Comptes financiers					
Total	15 807				18 216

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 14 098 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	4 262
Autres créances	9 836
Disponibilités	
TOTAL	14 098

3.5 - Charges constatées d'avance = 7 191 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	30000	1,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	30000	1,00	30 000

4.2 - Etat des dettes = 596 418 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	154 651	53 486	101 164	
Dettes financières diverses	42 938	42 938		
Fournisseurs	174 141	174 141		
Dettes fiscales & sociales	152 740	152 740		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	65 148	65 148		
Produits constatés d'avance	6 800	6 800		
TOTAL	596 418	495 254	101 164	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 191 840 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	58 084
Dettes fiscales & sociales	82 497
Autres dettes	51 259
TOTAL	191 840

4.4 - Produits constatés d'avance = 6 800 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 820 631 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	735 765	40,41 %
Prestations de services	1 079 646	59,30 %
Produits des activités annexes	5 220	0,29 %
TOTAL	1 820 631	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 19 861 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	101 760		101 760
Résultat financier	13 283		13 283
Résultat exceptionnel	-16 501		-16 501
Participation des salariés			
TOTAL	98 542	19 861	78 681

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 14 098 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	4 262
Factures a etavlr(41810000000)	4 262
Autres créances :	9 836
Avoirs à recevoir(409800000000)	3 253
4387000000000(438700000000)	6 583
TOTAL	14 098

8.2 - Charges constatées d'avance = 7 191 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatee d'avance(486000000000)	7 191
TOTAL	7 191

8.3 - Charges à payer = 191 840 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	58 084
Fournisseurs(40810000000)	58 084
Dettes fiscales et sociales :	82 497
Pers conges a payer(42820000000)	18 412
Pers autres charges a payer(42860000000)	40 000
Org.soc. conges a payer(43820000000)	6 444
Org.soc. autres charges a payer(43860000000)	16 800
Autres charges a payer(44860000000)	840
Autres dettes :	51 259
Clients avoirs à établir(419800000000)	51 259
TOTAL	191 840

8.4 - Produits constatés d'avance = 6 800 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(487000000000)	6 800
TOTAL	6 800

A5 NUMERIQUE SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 30 000,00 Euros
Siège social : 187 bd Anatole France

93200 SAINT DENIS
R.C.S : 514 580 398

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023

Le 30/06/2023,
à 20/00,

Les associés de la société **A5 NUMERIQUE SAS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Nordine AIT MESSAOUD, préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

S. L
NAT
E. L

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 78 681,12 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat + Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice de 78 681,12 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **949,27 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **79 630,39 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter ce résultat de **79 630,39 Euros**, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 53 000,00 Euros
 - Au report à nouveau pour un montant de 905,39 Euros
 - A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 25 725,00, sur les trois derniers exercices (art. 243 Bis du Code général des impôts) Euros
- Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 0,86 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2019	51 450		
31/12/2020	51 450		
31/12/2021	51 450		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire, et imputable sur option sur l'impôt sur le revenu.

S.C

E.C

NA7

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare approuver cette convention.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés, à l'exception de Monsieur Nordine AIT MESSAOUD intéressé à cette conventions qui a décidé de ne pas prendre part au vote.

Résolution n° 5

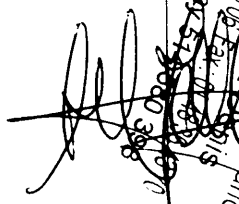
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président


NAM

AS Numérique SAS
187 Boulevard Analbér / France
93200 Saint-Denis
Tel : 01 48 36 06 06
RCS Bobigny 541 881 388


E. C


J. C